



**Ville de Dreux**

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 OCTOBRE 2023

### DÉLIBÉRATION N°DEL2023-149

**Convention de partenariat entre Musées en Centre-Val de Loire (M.C.V.L.),  
Incahoots Production et la Ville de Dreux  
(Musée)**

**9.1**

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

Nombre de membres en exercice	<b>39</b>
Nombre de présents	<b>30</b>
Nombre de pouvoirs	<b>9</b>
Votants	<b>39</b>

L'an deux mille vingt-trois, le douze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 06 octobre 2023, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

#### Etaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Sophie WILLEMIN, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chantal DESEYNE, François JAGUIN, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Yucel KISA, Amber NIAZ, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

#### Pouvoirs

Talal ABDELKADER donne procuration à Sébastien LEROUX, Fouzia KAMAL donne procuration à Amber NIAZ, Christine PICARD donne procuration à Mounir CHAKKAR, Nelson FONSECA donne procuration à Alain GUENZI, Lydie GUERIN donne procuration à Caroline VABRE, Cherif DERBALI donne procuration à Pascal ROSSION, Jacques ALIM donne procuration à Aissa HIRTI, Josette MARTIN donne procuration à Ratko KLISURA, Carine GENTIL donne procuration à Sabine FRETEY

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Silvia COUSIN.

Depuis deux ans, l'association Musées en Centre-Val de Loire mène un projet « Musées et Handicap » ayant pour objectif de réaliser des visites 360° des parcours permanents dans les musées non accessibles (ou difficilement) aux personnes à mobilité réduite. Ce projet est soutenu et subventionné par la DRAC Centre-Val de Loire et le fonds Handicap du Ministère de la Culture ; les visites sont également un argument pour l'obtention du label Tourisme et Handicap.

Dans le cadre de ce projet, la société Incahoots Production produira pour le musée d'Art et d'Histoire de Dreux une visite virtuelle. Cette production présentera les différentes salles permanentes du musée. L'utilisateur aura la possibilité de passer de salle en salle et de s'arrêter sur quelques œuvres sélectionnées avec le Musée. Il pourra interagir avec ces reproductions en haute définition grâce à des vidéos ou des textes qui viendront les compléter.

Le coût total du projet est de 12 307 €. Cela comprend la création du parcours et la livraison de tablettes. Cette somme est entièrement à la charge de l'association Musées en Centre-Val de Loire, avec le soutien de la DRAC Centre-Val de Loire et le fonds Handicap du Ministère de la Culture.

La convention de partenariat entre Musées en Centre-Val de Loire, Incahoots Production et la Ville de Dreux a pour objet de décrire les conditions et les modalités de collaboration entre les parties, dans le cadre de la mise en place, par MCVL du projet « Musée et Handicap ».

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Solidarité, Santé, Démocratie locale, Vie des quartiers, Éducation, Jeunesse, Culture et politique sportive,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé de Pierre-Frédéric BILLET,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité

- Approuve le projet de convention entre Musées en Centre-Val de Loire (M.C.V.L.), Incahoots Production et la Ville de Dreux,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Document certifié exécutoire  
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le  
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux  
le 16 octobre 2023

Accusé de réception en préfecture  
028-212801344-20231016-DEL2023-149-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2023  
Date de réception préfecture : 16/10/2023



**Le Maire,  
Conseiller régional,**

**Pierre-Frédéric BILLET**